



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 15 décembre 2021
(OR. en)**

14964/21

COEST 327

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental (Bruxelles, 15 décembre 2021)

Les délégations trouveront en annexe la déclaration conjointe du sixième sommet du Partenariat oriental, approuvée par les participants au sommet le 15 décembre 2021 à Bruxelles.

Déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental

"Reprise, résilience et réformes"

Bruxelles, le 15 décembre 2021

Les chefs d'État ou de gouvernement de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, les représentants de l'Union européenne et les chefs d'État ou de gouvernement de ses États membres se sont réunis à Bruxelles le 15 décembre 2021. Le président du Parlement européen et des représentants du Comité des régions, du Comité économique et social européen, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne de reconstruction et de développement, ainsi que de la Conférence des collectivités régionales et locales du Partenariat oriental et de l'Assemblée parlementaire Euronest ont également contribué au sommet.

1. Nous nous sommes réunis pour réaffirmer notre attachement résolu à notre Partenariat oriental stratégique, ambitieux et orienté vers l'avenir, qui continue à reposer sur des valeurs fondamentales communes, des intérêts mutuels et un sentiment d'adhésion partagé, la responsabilité, l'inclusivité, la différenciation et la responsabilisation réciproque. Notre partenariat, qui constitue une dimension particulière de la politique européenne de voisinage, permet de rapprocher l'Union européenne et ses partenaires de l'Europe de l'Est. Il vise à favoriser la stabilité, la prospérité et la coopération mutuelle, ainsi qu'à faire progresser notre engagement en faveur des réformes nécessaires et à répondre aux défis mondiaux et régionaux auxquels nous sommes confrontés, dans l'intérêt de tous nos citoyens.

VALEURS

2. Nous sommes liés par notre détermination commune à continuer de renforcer la démocratie et l'état de droit dans nos sociétés. La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, les actions en faveur de sociétés inclusives, la promotion de l'égalité de genre ainsi que du plein respect des principes et des normes du droit international restent les pierres angulaires de notre partenariat et sous-tendent notre action commune dans tous les domaines prioritaires. L'Union européenne demeure déterminée à soutenir l'intégrité territoriale de tous ses partenaires orientaux à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues ainsi que leur indépendance et leur souveraineté, dans le respect des objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations unies, l'Acte final d'Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990, qui sont fondamentaux pour notre vision commune d'une Europe pacifique et sans division.
3. Nous confirmons une fois de plus les engagements que nous avons pris lors des sommets précédents et dans les accords bilatéraux, ainsi que notre détermination à y donner suite. Dans cette perspective, notre programme de réforme ambitieux et une coopération renforcée restent les conditions nécessaires au progrès et au soutien: accroître la prospérité et favoriser la paix, la stabilité, la durabilité et la résilience dans la région, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Notre coopération et notre soutien viseront en particulier la réalisation d'objectifs stratégiques mondiaux essentiels, parmi lesquels l'accord de Paris sur le changement climatique et le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable.
4. Nous demeurons vivement préoccupés par la poursuite de la déstabilisation et des violations des principes du droit international dans de nombreuses parties de la région du Partenariat oriental, qui constituent une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité. Nous appelons à redoubler d'efforts pour favoriser le règlement pacifique des conflits non résolus dans la région du Partenariat oriental sur la base des principes et des règles du droit international. Le règlement pacifique des conflits, l'instauration d'un climat de confiance et les relations de bon voisinage sont essentiels pour le développement économique et social ainsi que pour la coopération. Nous saluons les efforts accomplis par l'UE, son engagement accru et le rôle renforcé qu'elle joue dans la prévention des conflits, le règlement des conflits, l'instauration d'un climat de confiance, dans le cadre ou à l'appui des formats et des processus de négociation convenus existants, y compris par une présence sur le terrain, au besoin.

5. L'étendue et la profondeur de notre coopération sont déterminées par nos accords respectifs et continueront d'être définies par les ambitions et les besoins de l'UE et de ses partenaires ainsi que par le rythme et la qualité des réformes. Nous notons que l'approche de l'UE basée sur la conditionnalité et l'incitation ("donner plus pour recevoir plus" et "moins d'avantages pour moins d'engagement") continuera à bénéficier aux partenaires dont la mise en œuvre des réformes sera la plus avancée.
6. Nous réaffirmons le droit souverain de chaque partenaire de choisir le niveau d'ambition et les objectifs auxquels il aspire dans ses relations avec l'Union européenne. Nous soulignons qu'il s'agit d'un partenariat constructif, qui n'est dirigé contre personne mais vise à contribuer à la paix et à la prospérité pour tous les pays du voisinage. Le Partenariat oriental restera souple et inclusif, ce qui permettra une réponse conjointe aux défis régionaux et mondiaux communs dans un large éventail de domaines, y compris au moyen d'une coopération et d'échanges sectoriels plus approfondis. Nous insistons à cet égard sur notre objectif particulier consistant à renforcer et soutenir la coopération régionale dans la région du Partenariat oriental, notamment en développant les liens et la connectivité des transports.

PARTENARIAT

7. Nous nous félicitons de la pleine entrée en vigueur des accords d'association (AA) et des zones de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, dans ce dernier cas à la suite de la décision de décembre 2016 des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE.

8. Dans ce contexte, nous prenons acte des aspirations européennes et du choix exprimé par les partenaires concernés de se tourner vers l'Europe, tels qu'ils sont formulés dans les accords d'association. Les accords prévoient une accélération de l'association politique et de l'intégration économique avec l'Union européenne. Nous saluons les progrès accomplis à ce jour et encourageons la mise en œuvre intégrale de ces accords d'association et de leurs zones de libre-échange approfondi et complet. Nous rappelons que la mise en œuvre effective des accords d'association et de leurs zones de libre-échange approfondi et complet, associée au processus plus large du rapprochement des réglementations et des réformes nécessaires dans ce domaine, contribue à l'instauration des conditions propices au renforcement des relations économiques et commerciales avec l'UE, conduisant ainsi à une intégration économique progressive plus poussée dans le marché intérieur de l'UE, comme l'envisagent les accords d'association. L'UE reste déterminée à appuyer les efforts déployés à cet égard par les partenaires associés.
9. L'UE et les partenaires intéressés saluent l'entrée en vigueur, en mars 2021, de l'accord de Partenariat global et renforcé entre l'UE et l'Arménie, se félicitent des progrès réalisés à ce jour et encouragent sa mise en œuvre intégrale conduisant à un nouveau niveau de partenariat.
10. L'UE et les partenaires intéressés saluent les progrès réalisés dans le cadre des négociations en cours entre l'UE et l'Azerbaïdjan en vue d'un nouvel accord global.
11. L'UE déplore la décision des autorités biélorusses de suspendre leur participation au Partenariat oriental et espère reprendre la coopération avec les autorités biélorusses dès que les conditions nécessaires à une transition démocratique pacifique seront réunies pour que nous puissions nous appuyer sur un programme commun fondé sur des valeurs et des intérêts communs. En attendant, l'UE continue de dialoguer avec les citoyens, la société civile et les médias indépendants biélorusses et de les soutenir. Le plan global de soutien économique en faveur de la démocratie en Biélorussie, d'un montant pouvant atteindre 3 milliards d'euros, témoigne de la détermination de l'UE à soutenir le choix démocratique du peuple biélorusse. Rappelant les déclarations précédentes, l'UE condamne l'instrumentalisation des migrants et des réfugiés par les autorités biélorusses et bien entendu tous les cas d'instrumentalisation de migrants à des fins politiques.

12. Conformément aux principes de différenciation et d'inclusivité, l'UE prend acte de l'initiative déployée par le trio de partenaires associés, à savoir la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, pour renforcer la coopération avec l'UE, et prend bonne note du renforcement de la coordination entre eux sur des questions d'intérêt commun liées à la mise en œuvre des accords d'association et des zones de libre-échange approfondi et complet ainsi que sur la coopération au sein du Partenariat oriental. Dans ce contexte, en s'appuyant sur les progrès accomplis jusqu'à présent, dans le cadre de discussions conjointes sur les réformes liées à l'association afin de faciliter la mise en œuvre intégrale des accords d'association et de leurs zones de libre échange approfondi et complet, l'UE et tous les partenaires intéressés étudieront les moyens d'approfondir la coopération sectorielle, y compris, mais pas uniquement, dans les domaines liés à la double transition écologique et numérique, à la connectivité, à la sécurité énergétique, à la justice et aux affaires intérieures, à la communication stratégique et aux soins de santé. Parallèlement, l'UE continue de souligner l'importance du principe d'inclusivité, qui garantit l'égalité d'accès aux possibilités et aux ressources pour tous les partenaires intéressés.
13. Nous restons disposés à examiner la possibilité d'une coopération avec des pays tiers au cas par cas sur la base de valeurs communes, y compris en complément d'autres formats régionaux tels que la Synergie de la mer Noire, lorsque cette participation est susceptible de contribuer aux objectifs du Partenariat oriental et de leur apporter une valeur ajoutée.

RÉSILIENCE ET PROSPÉRITÉ

14. Nous nous efforcerons de renforcer notre coopération sur la base notamment de la communication conjointe intitulée "La politique du partenariat oriental au-delà de 2020: Renforcer la résilience - Un partenariat oriental qui profite à tous"¹, et à la suite d'une vaste consultation et des contributions des États membres, des pays du Partenariat oriental et d'autres acteurs de ce dernier. Le renforcement de la résilience reste notre objectif stratégique premier dans le cadre de notre programme de "Reprise, résilience et réformes", structuré autour des deux piliers que sont la gouvernance et l'investissement. Nous nous félicitons de la série de priorités concrètes pour l'après-2020 résumées en annexe et soulignons en particulier l'accent mis sur la création d'avantages concrets pour les citoyens. Le nouveau programme sera adossé au plan économique et d'investissement régional de 2,3 milliards d'euros susceptible de mobiliser jusqu'à 17 milliards d'euros d'investissements publics et privés en faveur de la région, à la base du futur programme. Ce plan d'investissement plurinational et multisectoriel est dans l'intérêt de l'ensemble de la région du Partenariat oriental. Conscients des défis qui restent à relever, nous précisons que la réalisation de progrès constants en matière de réforme dans les pays partenaires, ainsi que leur suivi, en étroite coordination avec les États membres de l'UE, en particulier dans les domaines des valeurs fondamentales communes et de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme du secteur de la justice et de la lutte contre la corruption, demeurent essentiels en vue d'atteindre les objectifs du Partenariat oriental et de réussir la mise en œuvre de son programme, y compris le plan économique et d'investissement. Le soutien de l'UE traduira son approche fondée sur la conditionnalité et l'incitation et sera subordonné à la mise en œuvre des réformes convenues, ce qui influera sur les réformes structurelles, en particulier en ce qui concerne l'état de droit et la réforme du secteur de la justice, ainsi que la lutte contre la corruption.

¹ JOIN (2020) 7 final du 18.3.2020.

15. Afin de renforcer la résilience, nous mettrons l'accent sur le renforcement de l'état de droit, la mise en place d'une administration publique efficace, transparente et comptable de ses actes à tous les niveaux de gouvernement, la lutte contre la fraude, la corruption et la criminalité économique, la lutte contre la criminalité organisée et le renforcement de la sécurité, ainsi que de la cyberrésilience, y compris à l'égard des cybermenaces et des menaces hybrides. Nous soulignons qu'il importe d'intensifier, le cas échéant, le dialogue sur la sécurité et la coopération dans les domaines relevant de la PSDC, et saluons à cet égard la contribution précieuse des partenaires aux missions et opérations de l'UE ainsi que le soutien de l'UE au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP). Une convergence progressive sera encouragée dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, conformément aux engagements pris par les partenaires vis-à-vis de l'UE. Nous réaffirmons également l'importance que revêt le renforcement de la communication stratégique pour le développement de la résilience, y compris la lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information, et nous appelons à des approches plus résolues et plus stratégiques ainsi qu'à une coopération accrue entre l'UE et les partenaires orientaux. Nous soulignons l'importance du bon fonctionnement du paysage médiatique et de la liberté d'expression, et sommes conscients de la nécessité d'apporter un soutien accru aux médias indépendants. Le Partenariat s'attachera à renforcer l'environnement propice à la société civile et la participation des jeunes, comme l'a souligné le 5^e forum de la jeunesse du Partenariat oriental qui s'est tenu en Slovénie en novembre 2021, ainsi que la réforme de l'enseignement, à consolider les médias indépendants, à renforcer la démocratie, à éviter les propos incendiaires et les actions de provocation, à promouvoir et intégrer l'égalité de genre, à protéger les droits de l'homme, à accroître la résilience sanitaire, et à œuvrer en faveur d'une mobilité légale et professionnelle accrue dans le respect des compétences nationales, tout en luttant de concert contre la migration irrégulière.

16. Nous mettrons également l'accent sur le renforcement de la résilience économique en favorisant l'intégration commerciale et économique, les investissements et l'accès au financement, l'amélioration de la connectivité des transports, ainsi qu'en investissant dans les personnes et les sociétés de la connaissance. À cet égard, l'UE et les partenaires intéressés saluent la signature récente d'accords sur la création d'un espace aérien commun avec l'Arménie et l'Ukraine. L'UE et les partenaires intéressés se félicitent également des accords conclus avec l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine en vue de leur association à Horizon Europe. L'UE et les partenaires intéressés se félicitent de l'achèvement du projet de corridor gazier sud-européen, qui a contribué à la diversification des sources de gaz et des routes d'approvisionnement en gaz de l'UE. Comme cela a été confirmé lors de la 3^e réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique qui s'est tenue au Portugal en juin 2021, nous nous emploierons à améliorer la résilience environnementale et climatique en faisant progresser la transition écologique grâce à des investissements dans l'économie circulaire, la croissance verte et l'adaptation au changement climatique et à une coopération dans ces domaines, ainsi qu'en renforçant la biodiversité. L'UE est favorable à une intensification des efforts déployés par les pays partenaires pour parvenir à la neutralité climatique en 2050, grâce à l'abandon progressif du charbon et à des contributions déterminées au niveau national qui soient plus ambitieuses, et nous œuvrerons de concert à accélérer leur mise en œuvre conformément aux engagements pris lors de la COP 26. Nous unirons également nos forces pour accélérer le processus de transition énergétique afin de réduire l'empreinte carbone et de renforcer encore le développement durable inclusif dans le secteur de l'énergie conformément à la stratégie de l'union européenne de l'énergie, selon les besoins. Nous intensifierons les efforts que nous déployons pour accroître la sécurité énergétique dans des circonstances changeantes et prévenir l'utilisation du gaz comme arme ou moyen de pression géopolitique. La sûreté nucléaire sera également renforcée. Nous accélérerons la transition vers une mobilité durable et intelligente. Nous nous attacherons de surcroît à accélérer la transformation numérique, y compris les investissements dans les infrastructures numériques et la gouvernance en ligne. Sur la base de l'accord régional sur l'itinérance, nous étudierons plus avant la possibilité de créer un espace d'itinérance international commun comprenant la réduction économiquement viable des tarifs d'itinérance entre l'UE et les partenaires orientaux.

SOLIDARITE

17. La crise climatique ainsi que les défis environnementaux et énergétiques exigent une action urgente de la part de l'ensemble des parties. Nous rappelons que la reprise socio-économique après la pandémie de COVID-19 et le développement à plus long terme offrent l'occasion de renforcer la résilience en investissant dans la connectivité durable et en accélérant les transitions écologique et numérique dans le cadre d'une approche couvrant l'ensemble de l'économie, sans laisser personne de côté. Nous nous engageons à agir en ce sens en vue d'améliorer l'employabilité et de créer des possibilités d'emplois décents, tout en opérant une transition vers des économies neutres pour le climat, circulaires et efficaces dans l'utilisation des ressources d'ici 2050.
18. Nous sommes unis et solidaires face à la pandémie de COVID-19, qui représente un défi sans précédent pour nos systèmes de santé, nos économies et nos sociétés. Après la mobilisation rapide de plus de 2,5 milliards d'euros depuis 2020 au titre de l'ensemble de mesures de soutien de l'Équipe Europe, nous prenons acte de la volonté continue de l'UE et de ses États membres de soutenir les pays partenaires dans le cadre de la réaction à la pandémie et du processus de vaccination, de lutter contre la désinformation anti-vaccins et de favoriser la résilience sanitaire à plus long terme. Nous saluons le don de plus de 13 millions de doses de vaccin aux pays partenaires par l'intermédiaire du mécanisme COVAX et du mécanisme européen de partage des vaccins, ainsi que le soutien supplémentaire de l'UE au titre de l'initiative de l'Équipe Europe pour le partage de vaccins contre la COVID-19 en faveur du Partenariat oriental, qui devrait renforcer les livraisons au cours des prochains mois. Nous nous félicitons de la reconnaissance mutuelle des certificats COVID numériques de l'UE mise en place pour l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, ainsi que prochainement pour l'Azerbaïdjan, permettant des voyages plus sûrs et plus aisés à destination et en provenance de l'UE. Afin de contenir, d'atténuer et de surmonter la pandémie et ses conséquences, nous plaidons en faveur d'une solidarité mondiale, d'une coopération internationale intensifiée et d'un multilatéralisme effectif qui, associés à la poursuite des efforts de vaccination, notamment en contribuant à l'équité mondiale en matière de vaccins et à des campagnes de vaccination efficaces, sont essentiels pour vaincre le virus.

ADHESION COMMUNE

19. Nous appelons à un renforcement de l'adhésion commune et réaffirmons l'importance que revêt une participation sans exclusive de toutes les composantes de la société, en insistant sur la nécessité d'approfondir le dialogue avec la société civile, en particulier avec les jeunes, et de promouvoir l'égalité de genre, la tolérance et le dialogue interculturel. Le dialogue avec la société civile, notamment par l'intermédiaire du Forum de la société civile pour le Partenariat oriental, ainsi que par des contacts élargis avec les organisations de la société civile actives sur le terrain et les partenaires sociaux et un soutien ciblé en leur faveur, continue à faire partie intégrante de ce Partenariat. Nous confirmons l'importance que revêt la dimension multilatérale de la coopération dans le cadre du Partenariat oriental et appelons à poursuivre les travaux visant à améliorer l'architecture actuelle afin de l'adapter aux nouvelles priorités et de la rendre plus souple et efficace. Nous saluons et souhaitons continuer d'encourager le rôle joué par l'Assemblée parlementaire Euronest, la Conférence des collectivités régionales et locales pour le Partenariat oriental (Corleap) et d'autres parties prenantes essentielles, y compris le Forum de la société civile pour le Partenariat oriental, et nous nous félicitons d'une collaboration plus systématique avec les groupes de réflexion et les institutions financières européennes et internationales.
20. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet du Partenariat oriental en 2023, qui constituera la première étape de l'évaluation et de l'examen de la mise en œuvre de la nouvelle génération de priorités et d'objectifs.
-

Priorités du Partenariat oriental pour l'après-2020

Ainsi qu'il est prévu au point 14 de la déclaration conjointe, la présente annexe résume les objectifs et buts stratégiques du programme du Partenariat oriental pour l'après-2020 sur la base de la communication conjointe intitulée "La politique du partenariat oriental au-delà de 2020: Renforcer la résilience - Un partenariat oriental qui profite à tous"², du document de travail conjoint des services de la Commission intitulé "Recovery, resilience and reform: post 2020 Eastern Partnership priorities" ("Reprise, résilience et réformes: les priorités du Partenariat oriental pour l'après-2020")³, et à la suite de la vaste consultation et des contributions des États membres, des pays du Partenariat oriental et d'autres parties intéressées du Partenariat oriental.

Ces objectifs et buts stratégiques sont structurés autour de deux piliers: 1) la gouvernance et 2) l'investissement (devant bénéficier du soutien du plan économique et d'investissement accompagné d'initiatives phares par pays à mener avec chaque pays partenaire). Ce programme global, fondé sur le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales et sur l'égalité de genre, sera soutenu par les outils et modalités de soutien de l'UE, y compris l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde.

Une architecture simplifiée pour la coopération multilatérale au sein du Partenariat oriental permettra de suivre la mise en œuvre du programme conjoint pour la reprise, la résilience et les réformes, et ce d'une manière globale et systématique qui soit axée sur les résultats. La mise en œuvre du futur programme garantira une adhésion et une volonté conjointes ainsi qu'une complémentarité avec les priorités bilatérales. Elle sera adaptée aux besoins et aux intérêts de chaque pays partenaire conformément aux principes de la politique du Partenariat oriental. Les objectifs proposés sont indicatifs et fondés sur des estimations et les performances passées.

1. Pilier "gouvernance"

Le programme proposé dans le cadre du pilier "gouvernance" comprend les priorités et actions ci-après:

² JOIN (2020) 7 final du 18.3.2020.

³ SWD (2021) 186 final du 2.7.2021.

Unis pour des institutions comptables de leurs actes, pour l'état de droit et pour la sécurité

1. La bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour que les citoyens aient confiance en leurs pouvoirs publics. L'état de droit, des politiques efficaces de lutte contre la corruption, la lutte contre la criminalité organisée et le renforcement de la sécurité constituent les fondements de démocraties inclusives, participatives et fonctionnant bien, ainsi que de sociétés solides et résilientes. Il s'agit d'importantes conditions préalables pour le développement économique et social durable des pays partenaires.
2. En ce qui concerne la réforme du système judiciaire, l'accent sera mis sur l'alignement des systèmes judiciaires et des cadres législatifs des pays partenaires sur les normes européennes afin d'assurer une administration de la justice transparente, indépendante, responsable, efficace et professionnelle pour les citoyens. L'amélioration de la mesure, du suivi et de l'établissement de rapports en ce qui concerne la réforme de la justice, la préservation de l'autonomie des ministères publics, une meilleure gestion des affaires et la mise en place ou la consolidation d'établissements de formation indépendants contribueront à la réalisation de cet objectif.
3. Pour parvenir à une administration publique comptable de ses actes, transparente et efficace à tous les niveaux, il est envisagé d'établir une Université de l'administration publique pour le Partenariat oriental et de renforcer le programme d'observation au poste de travail de l'UE, tout en promouvant l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux ressources par la prise en compte systématique de la dimension de genre et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Les efforts de décentralisation visant à donner aux collectivités locales et régionales les moyens d'agir seront soutenus. La gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le domaine des finances publiques seront renforcées. La production et la diffusion de statistiques indépendantes, fiables, comparables, tenant compte de la dimension de genre et ventilées par sexe aideront les pays partenaires à élaborer des politiques sur la base de données probantes.

4. Permettre la vérification des déclarations de patrimoine de tous les fonctionnaires constitue un objectif majeur dans la lutte contre la fraude, la corruption et la criminalité économique. Des cadres stratégiques, juridiques et institutionnels seront élaborés puis consolidés pour prévenir et combattre la fraude et la corruption conformément aux normes européennes et internationales, y compris aux obligations contractées en vertu de la convention des Nations unies contre la corruption. La qualité des marchés publics sera améliorée grâce à l'adoption d'une législation conforme aux normes de l'UE et à la mise en œuvre de mécanismes permettant d'accroître la transparence et le contrôle public. Il est nécessaire de disposer de cadres solides et efficaces en matière d'enquêtes financières, de lutte contre le blanchiment des capitaux, de recouvrement des avoirs et de propriété effective. Une coopération rapide et efficace entre les pays partenaires et les organes compétents de l'UE, tels qu'Eurojust, Europol, le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude, sera encouragée.
5. En ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée et le renforcement de la sécurité, la coopération et l'échange d'informations avec les organes compétents de l'UE en matière répressive, de réaction d'urgence et de lutte contre les drogues et les toxicomanies seront renforcés, et les capacités d'évaluation des menaces seront améliorées. Des réponses seront apportées aux menaces et défis communs en matière de sécurité, notamment au moyen de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT); par ailleurs, la méthodologie pour l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (SOCTA) sera introduite et appliquée, le cas échéant, et des observatoires nationaux des drogues ainsi que des systèmes d'alerte précoce seront mis en place ou consolidés. Les efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains seront intensifiés, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux enfants. Les capacités en matière de lutte contre la contrebande à grande échelle de tous types de biens seront améliorées, un accent spécifique étant mis sur la criminalité organisée et la sécurité des produits.

6. La promotion du règlement pacifique des conflits non résolus, la prévention des conflits et les efforts d'instauration d'un climat de confiance et de réconciliation seront soutenus.
- L'assistance aux populations touchées par des conflits ainsi que le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix seront renforcés. La coopération et les dialogues en matière de sécurité et la coopération concrète dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) seront également approfondis conformément au pacte en matière de PSDC civile, et les contributions des partenaires aux missions et opérations civiles et militaires européennes et le soutien au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP) seront renforcés, le cas échéant. Les échanges d'expériences et le partage des connaissances entre l'UE et les pays partenaires seront facilités; en outre, des possibilités de formation et un renforcement des capacités en matière de lutte contre les menaces hybrides et de cybersécurité seront proposés, y compris par d'éventuels exercices de simulation avec les partenaires intéressés. La poursuite de la coopération en ce qui concerne la protection civile et la gestion des risques de catastrophes dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union sera essentielle pour améliorer la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ainsi que la préparation et la réaction à celles-ci.
7. Pour ce qui est de la cyberrésilience et de la cybercriminalité, le principal objectif consiste à établir un cadre renforcé destiné à recenser et évaluer les menaces hybrides, ainsi qu'à accroître les capacités des partenaires à lutter contre la cybercriminalité et à améliorer la cyberrésilience, sur la base de la Convention de Budapest du Conseil de l'Europe. À cette fin, l'alignement sur les cadres juridiques, institutionnels et en matière de cybercriminalité de l'UE sera amélioré, des programmes de formation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques seront mis en œuvre, des opérations liées à la cybercriminalité seront menées en parallèle et la méthodologie d'Europol pour l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée sur l'internet sera introduite, le cas échéant.

Unis pour des sociétés résilientes, respectueuses de l'égalité de genre, justes et inclusives

8. La promotion d'un environnement propice à la société civile, y compris les partenaires sociaux, comportera un soutien de l'UE à 2 500 organisations locales de la société civile et un soutien dans de nouveaux domaines tels que l'innovation sociale, l'économie sociale et l'entrepreneuriat social. Un soutien particulier sera apporté aux organisations opérant en dehors des capitales, dans les régions touchées par des conflits dans les langues locales, ainsi qu'aux organisations de femmes. Le nombre de jeunes ambassadeurs européens sera doublé, la mise en réseau entre les conseils nationaux de la jeunesse et d'autres organisations représentatives de la jeunesse sera développée, et la coopération culturelle et le dialogue interculturel seront renforcés.

9. Les médias indépendants produisant des contenus variés et factuels de qualité, notamment dans les langues nationales et locales, bénéficieront d'un soutien de l'UE dans une optique de responsabilisation des autorités et de contribution à la lutte contre la désinformation. Un meilleur environnement réglementaire pour des médias indépendants, fiables et crédibles sera également encouragé. Les compétences dans le domaine des médias, de l'information et de la culture numérique, ainsi que la réflexion critique seront développés afin de protéger les citoyens contre la désinformation.
10. Une démocratie pluraliste, inclusive, participative et représentative, suivant les normes de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, sera encouragée, le contrôle parlementaire sera amélioré, le pluralisme politique sera favorisé et les défis numériques pour les processus démocratiques seront menés à bien.
11. En matière de protection des droits de l'homme, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les droits de l'homme seront fermement défendus, ce qui suppose de reconnaître qu'ils sont universels, indivisibles et interdépendants et qu'ils doivent être appliqués sans aucune forme de discrimination. Dans ce contexte, le rôle des défenseurs des droits de l'homme pour faire respecter les droits de l'homme sera reconnu et protégé. L'exécution en temps utile des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sera essentielle. Les cadres juridiques pour la protection des minorités devraient être préservés et encore développés. En outre, compte tenu de la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant relative au troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP), l'égalité de genre et l'émancipation des femmes seront encouragées dans tous les domaines d'action, avec notamment des mesures visant à libérer le potentiel des femmes sur le marché du travail, à lutter contre la ségrégation professionnelle et sectorielle et à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les entrepreneuses se verront offrir davantage de possibilités de formation et 40 % de l'ensemble des prêts aux PME soutenus par l'UE cibleront les entreprises dirigées par des femmes. Presque tous les investissements de l'UE auront un objectif important en matière d'égalité de genre. La convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes reste ouverte à l'adhésion. En ce qui concerne le respect des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, tels qu'ils sont consacrés dans les conventions des Nations unies et du Conseil de l'Europe ainsi que dans les protocoles y afférents, un dialogue de fond sera mené avec les représentants des personnes appartenant à des minorités et une coopération étroite sera assurée avec la Commission de Venise sur la législation dans ce domaine.

12. En ce qui concerne la mobilité, les régimes d'exemption de visa existants devraient continuer à fonctionner en veillant effectivement à la mise en œuvre continue des critères de libéralisation du régime des visas. De nouveaux dialogues sur la libéralisation du régime des visas pourraient être envisagés lorsque les conditions sont remplies. La mise en œuvre des accords visant à faciliter la délivrance des visas et des accords de réadmission avec les partenaires concernés devrait être assurée. Des solutions aux défis liés à la migration seront recherchées, notamment en ce qui concerne la lutte contre la migration irrégulière et la résolution de la question des demandes d'asile infondées, ainsi que l'amélioration des retours et des réadmissions et la promotion de la migration régulière, y compris au moyen de partenariats en matière de migration et de mobilité, dans le respect des compétences nationales. Davantage d'efforts seront consacrés au renforcement des capacités, via notamment la coopération avec les agences de l'UE, dont l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. À cette fin, la gestion efficace et intégrée des frontières sera renforcée. Notre objectif est de favoriser la création de liens entre migration et développement, ainsi que de renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements des partenaires et les politiques en faveur d'une gouvernance des migrations efficace, tout en assurant une coordination bilatérale et multilatérale entre les pays d'origine, de transit et de destination, dans le respect des compétences nationales, afin de garantir la protection des travailleurs migrants, de promouvoir l'intégration effective des migrants et d'exploiter le potentiel de l'immigration et de l'émigration pour faire progresser le développement durable conformément aux objectifs de développement durable (ODD).
13. Au-delà d'une aide immédiate pour faire face à la pandémie de COVID-19, les travaux sur la résilience sanitaire intégreront notamment l'amélioration des systèmes de santé afin de rendre la santé plus abordable et plus accessible. L'objectif est que 850 000 professionnels de santé soient vaccinés et/ou bénéficient de traitements médicaux, d'équipements et de conditions de travail améliorés. La coopération en matière de certificats de vaccination numériques sera améliorée et la capacité à faire face aux urgences sanitaires sera renforcée.

Communication stratégique

14. Des campagnes renforcées rendront l'image de marque de l'UE plus cohérente dans le contexte local à tous les niveaux, et un soutien sera apporté aux capacités de communication stratégique des pays partenaires, notamment pour les aider à lutter contre la désinformation en fournissant aux citoyens des informations exactes et précises. La collaboration avec des relais ciblés et une coopération accrue avec les jeunes stimuleront les contacts sur le terrain.

15. Le Partenariat oriental approfondira les échanges à tous les niveaux, y compris celui des parlements (via Euronest), des collectivités locales et régionales (via la Corleap) et la société civile, notamment à travers le Forum de la société civile pour le Partenariat oriental.

2. Pilier "investissement"

Le programme proposé dans le cadre du pilier "investissement" s'appuiera sur un plan économique et d'investissement pour la région comprenant une série d'initiatives phares pour chacun des pays partenaires et soutiendra la reprise après la pandémie au moyen d'outils spécifiques de l'UE, y compris des financements mixtes et des garanties.

Il comprend les priorités et actions ci-après:

Unis pour des économies résilientes, durables et intégrées

16. Il convient de déclencher la reprise socio-économique qui s'impose après la pandémie de COVID-19, tout en prenant en charge parallèlement la double transition écologique et numérique, l'objectif étant de créer des opportunités économiques assurant la prospérité et des emplois décents pour tout le monde.
17. En ce qui concerne l'intégration commerciale et économique, la priorité sera accordée au renforcement de l'environnement des entreprises et à la facilitation des échanges et des investissements, en tirant parti des possibilités offertes par les transformations écologique et numérique. Un soutien continuera d'être apporté pour accélérer la mise en œuvre des zones de libre-échange approfondi et complet et d'autres accords commerciaux, et pour approfondir encore l'intégration économique avec les pays partenaires et entre eux, en vue de développer des chaînes d'approvisionnement durables. Il sera essentiel de travailler ensemble sur les preuves de l'origine, les programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés et l'adhésion des pays partenaires intéressés à la convention relative à un régime de transit commun, ainsi que de promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal, en particulier la transparence et l'échange d'informations et une fiscalité équitable, et de soutenir le renforcement du rôle international de l'euro. À cet égard, l'UE continuera de soutenir les efforts déployés par les pays partenaires intéressés pour satisfaire aux critères d'adhésion à l'espace unique de paiements en euros (SEPA). Un soutien en faveur du développement des marchés financiers sera apporté aux partenaires intéressés.

18. Dans le domaine de l'investissement et de l'accès au financement, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) grâce à la fourniture par l'UE de 1 milliard d'euros de financement en monnaie locale, et à une aide apportée à 500 000 PME. En outre, des investissements de 500 millions d'euros en fonds propres seront fournis par l'UE pour aider les PME, renforcer l'écosystème des jeunes pousses, soutenir le développement économique, promouvoir l'entrepreneuriat féminin, créer des emplois de qualité et poursuivre les transitions écologique et numérique. À cet égard, il sera essentiel de soutenir les réformes structurelles, d'améliorer la gouvernance économique et du marché du travail, d'attirer les investissements étrangers directs en soutenant un environnement d'investissement sain, de promouvoir les normes internationales du travail, de réduire la corruption et d'accroître la résilience économique.
19. Renforcer la coopération en dehors des capitales permettra de libérer le potentiel économique des zones rurales et côtières, avec des investissements dans la production agroalimentaire durable, la création de meilleures possibilités de prêts agricoles, un soutien à la diversification des activités, la promotion d'une spécialisation intelligente, et une utilisation plus efficace des ressources et la limitation des émissions. Le soutien apporté à au moins 50 municipalités les aidera à mieux faire face à la complexité, à s'adapter à l'incertitude et au changement climatique et à améliorer leur résilience.
20. L'interconnexion durable, fondée sur des règles et sûre sera renforcée grâce à l'achèvement du réseau central RTE-T indicatif étendu couvrant tous les modes de transport (routier, ferroviaire, aérien, maritime et par voie d'eau, y compris les voies navigables intérieures) et des investissements visant à moderniser 3 000 km de routes et de chemins de fer prioritaires le long du réseau RTE-T étendu, dans le but de l'achever au plus tard en 2030. Ce projet sera mené conformément aux normes de l'UE, et de manière à être à l'épreuve du climat et à limiter les dommages causés à l'environnement, en vue de soutenir le développement économique, l'intégration régionale, le commerce et la mobilité. L'interconnexion sera également renforcée grâce à l'achèvement du réseau d'accords aériens communs et à la coopération en matière de sécurité aérienne, maritime et routière, avec notamment la création d'un observatoire régional de la sécurité routière. Les pays partenaires seront soutenus dans leur transition énergétique neutre pour le climat afin que la sécurité énergétique soit accrue au moyen d'une diversification en ce qui concerne les importations de pétrole et de gaz et de la décarbonation des systèmes énergétiques grâce à des investissements dans les énergies renouvelables et à une amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que via un encouragement de l'intégration du marché de l'énergie sur la base d'une législation solide en vue de garantir la sécurité d'approvisionnement dans la région. La modernisation des réseaux nationaux de transport de gaz sera poursuivie dans ce contexte.

21. L'investissement dans les personnes et les sociétés de la connaissance sera poursuivi et renforcé avec l'offre de 70 000 possibilités de mobilité individuelle pour les étudiants et le personnel, les chercheurs, les jeunes et les animateurs socio-éducatifs. Réformer l'éducation restera une priorité stratégique. Les efforts de modernisation et d'innovation à tous les niveaux de l'éducation et de la formation seront poursuivis. Cela comprend notamment une coopération structurée entre les universités, les établissements d'EFP et les organisations de jeunesse de l'UE et des pays partenaires, ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes, de l'employabilité, de l'esprit d'entreprise et des compétences, y compris la lutte contre la fuite des cerveaux. Une aide continuera d'être fournie pour la mise en place de l'École européenne du Partenariat oriental en Géorgie. Le soutien aux secteurs de la culture et de la création sera poursuivi. Il sera essentiel d'investir dans la recherche et l'innovation (R&I), y compris via des réformes politiques, en augmentant les dépenses brutes de R&I et en soutenant les transitions écologique et numérique grâce à des stratégies de spécialisation intelligentes et au transfert de technologies.

Unis pour la résilience environnementale et climatique

22. L'UE collaborera avec les pays partenaires pour transformer la région en sociétés équitables et prospères, dotées d'économies modernes, économes en ressources, neutres pour le climat, circulaires et compétitives, tout en renforçant leur résilience environnementale et climatique, notamment par une utilisation plus durable des ressources naturelles et la décarbonation.
23. Afin d'améliorer la santé et le bien-être des personnes, l'accent sera mis sur la réduction de la pollution par la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air dans 300 villes, ainsi que sur la poursuite des efforts visant l'accès universel à l'eau propre et à l'assainissement, l'objectif étant que 3 millions de personnes supplémentaires aient accès à des services d'approvisionnement en eau sûrs. Les informations environnementales seront améliorées et les plans de développement urbain feront l'objet d'une évaluation environnementale. La sensibilisation du public aux questions liées à l'environnement et au changement climatique, ainsi que la participation aux initiatives environnementales, seront renforcées.

24. Dans le but de soutenir l'économie circulaire et d'accélérer la relance et la croissance vertes, les politiques climatiques et les investissements verts seront renforcés avec le concours de l'UE, conformément au pacte vert pour l'Europe, et la gouvernance environnementale sera améliorée en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et d'intensifier l'adaptation au changement climatique. L'UE soutiendra l'adoption par les pays partenaires de stratégies nationales de développement à faible émission de gaz à effet de serre pour le milieu du siècle. L'UE est prête à envisager d'aider les pays partenaires à mettre en place des programmes de réduction effective des émissions de carbone et/ou des politiques de tarification du carbone alignées sur celles de l'UE, notamment dans le cadre du futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Une coopération accrue sera recherchée en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'UE appuiera la stratégie de mobilité durable et intelligente, la stratégie "De la ferme à la table" et la transition juste, y compris des régions dépendantes de l'exploitation minière. Les financements innovants en faveur du climat et de l'environnement seront intensifiés et des évaluations environnementales plus systématiques seront entreprises. Les politiques de l'UE en matière de produits et d'éco-innovation seront renforcées, la gestion des déchets améliorée et le recyclage accru.
25. Afin de préserver la biodiversité et de renforcer la base de ressources naturelles de l'économie, la gestion de l'eau sera soutenue, y compris dans le contexte transfrontière, par un alignement plus poussé sur la directive-cadre de l'Union sur l'eau et sur les normes internationales applicables. Les zones protégées seront étendues et connectées, la gestion des forêts sera améliorée et l'administration maritime autour de la mer Noire sera renforcée, notamment par l'augmentation des capacités en matière de sécurité maritime et la désignation de la mer Noire comme zone de contrôle des émissions.
26. Pour ce qui est du renforcement de la sécurité énergétique, la transition vers des systèmes énergétiques neutres pour le climat sera soutenue et l'efficacité énergétique sera encouragée. L'objectif est de réduire d'au moins 20 % la consommation d'énergie de 250 000 ménages. Des rénovations complètes à grande échelle et le renforcement des capacités conformément aux normes d'efficacité énergétique contribueront à la réalisation de cet objectif. Le potentiel des énergies renouvelables doit être pleinement exploité. Le fonctionnement des marchés de l'énergie sera amélioré, les cadres législatifs et réglementaires seront renforcés et les capacités régionales durables en matière d'infrastructures énergétiques seront développées. Le niveau le plus élevé de sûreté nucléaire doit être assuré. La coopération régionale relative à l'économie de l'hydrogène renouvelable sera soutenue.

27. Afin d'accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente, des travaux seront entrepris avec les institutions financières internationales afin d'introduire de nouveaux mécanismes de financement pour les villes. Les transports publics et privés à faibles émissions et utilisant des combustibles d'origine non fossile seront privilégiés et les véhicules anciens à émissions élevées seront remplacés, notamment par la mise en œuvre de projets pilotes.

Unis pour une transformation numérique résiliente

28. Le développement d'une économie et d'une société numériques résilientes nécessitera de renforcer les infrastructures de communications électroniques sécurisées, de poursuivre la transition numérique des administrations publiques et des acteurs du secteur privé et d'investir dans la promotion de l'innovation numérique et des compétences numériques.
29. Les objectifs suivants seront poursuivis: accès de 80 % des ménages à un internet à haut débit abordable; 80 % des services publics au sein du Partenariat oriental disponibles en ligne via des plateformes d'interopérabilité; reconnaissance mutuelle des signatures numériques entre quatre pays partenaires et avec l'UE; et un million de citoyens du Partenariat oriental autonomes sur le plan numérique grâce à la création d'une plateforme d'éducation numérique.
30. Les prix de détail de l'itinérance internationale seront réduits de manière substantielle et les réseaux 5G seront sécurisés par un alignement sur l'approche coordonnée de l'UE. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'accords sur l'itinérance et le spectre radioélectrique entre les pays partenaires et, le cas échéant, avec l'UE, sera soutenue. Le commerce électronique transfrontière avec l'UE sera sensiblement accru et quatre couloirs de transport numériques seront opérationnels, en complément du réseau RTE-T. Des investissements importants seront réalisés pour soutenir les jeunes entreprises numériques hautement performantes.
31. Afin de renforcer la cyberrésilience et la cybersécurité, des cadres institutionnels, stratégiques et législatifs seront mis en place et la méthodologie de l'Agence de l'UE pour la cybersécurité (ENISA) fondée sur le paysage des cybermenaces sera introduite en coopération avec l'ENISA. La poursuite de l'alignement sur les normes de l'UE et internationales en matière de protection des données sera encouragée.